



N° de résolution
ou annulation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLEANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

A l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 3 février 2003, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du procès verbal du 6 janvier 2003.
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Résolution commission municipale « Scouts du district de Québec inc ».
- 6- Règlement Régime de retraite du maire.
- 7- Résolution d'appui Club de Motoneige les Sorciers de l'île.
- 8- Varia M.R.C.
- 9- Période de Questions.
- 10- Levée de l'assemblée.

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03-11

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jules Roberge et secondé par Dominique Labbé.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 JANVIER 2003

03-12

L'Adoption du procès-verbal est proposée par Martin Giguère et secondé par Lina Labbé.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

ITEM 3 CORRESPONDANCES

ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

03-13

L'adoption des dépenses est proposée par Jules Roberge et secondé par Lina Labbé.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

LISTE DES DÉPENSES

Yoland Dion	458.18
Dominique Labbé	152.73
Martin Giguère	152.73
Lina Labbé	152.73
Lauréanne Dion	152.73
Jules Roberge	152.73
Sylvie Beaulieu	525.39
Association des directeurs municipaux	373.83
Association des directeurs municipaux (adhésion)	424.56
Société Canadienne des postes	165.64
Mun Saint-Jean (taxe 2003)	78.34
Astronicor	220.85
P.G. Système d'information	2 708.61
Les huiles Simon Giguère	1 473.58
Hydro-Québec éclairage des rues	699.46
M.R.C Ile d'Orléans ordure	3 560.09
M.R.C. Ile d'Orléans Quote Part	9 770.00
Bell Canada	158.40
Bell Mobilité	68.22
Fonds de l'information financière	15.00
Oricom Internet	18.35
Groupe P.M.T.	11 305.00
Sylvie Beaulieu	525.39
TOTAL	33 312.54 \$

COMPTES À PAYER

C.R.S.B.P.	1 838.33
Peter Farago	325.50
Marc Coté lumière	39.03
Ginette Richard	1 079.00
Urbatique	172.54
TOTAL	3 454.40 \$

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu
secrétaire trésorière

ITEM 5 RÉSOLUTION COMMISSION MUNICIPALE « SCOUTS DU DISTRICT DE QUÉBEC INC ».

ATTENDU QUE l'immeuble situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-François, dessert le mouvement scout de la grande région de Québec :



03-14

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU' aucun enfant de notre territoire ne fréquente cet établissement :

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé de demander à la Commission municipale de ne pas exonérer le dit immeuble.

ITEM 6 REGIME DE RETRAITE DU MAIRE

ATTENDU QUE le maire désire participer au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.Q. 1988, chapitre 85) :

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet :

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 6 janvier 2003;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Martin Giguère secondé par Jules Roberge Résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le règlement suivant, portant le numéro 03-41-12, soit adopté;

ARTICLE 1

La municipalité adhère, pour le maire, au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus (L.Q. 1988, CHAPITRE 85);

ARTICLE 2

Le présent règlement a effet depuis le 1er janvier 2003.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ITEM 7 RÉSOLUTION D'APPUIE CLUB DE MOTONEIGE LES SORCIERS
DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

ATTENDU QUE le Club de motoneige des Sorciers de L'île d'Orléans possède une propriété sur le territoire de la municipalité de Saint-François I.O.;

ATTENDU QUE les lieux sont très bien administrés;

ATTENDU QUE aucune plainte n'a été formulée auprès de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil n'a aucune objection à ce que le club obtienne un permis de Club et/ou un permis Bar et terrasse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lina Labbé et secondé par Lauréanne Dion d'appuyer le club de Motoneige de Sorcier de l'île d'Orléans dans sa demande auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

03-16



N° de résolution
ou annotation

03-17

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

ITEM 8 VARIA M.R.C.

ITEM 9 PERIODE DE QUESTION

ITEM 14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 8 h 45.